

Bonjour à tous,

Les différents Collectifs de Parents soucieux de protéger les enfants des cours d'éducation sexuelle, lancent un appel national à témoignage des parents.

Le Collectif d'avocats et juristes "Les 300" a préparé la stratégie et procédure judiciaire à suivre devant le Tribunal administratif et des professionnels de la psyché de l'enfance acceptent de les appuyer officiellement.

Il est ainsi sollicité de tout parent :

- 1. Un témoignage** attestant le cas échéant, que son enfant, sur les années précédentes, a bien été perturbé soit mentalement, soit émotionnellement, soit psychologiquement, suite à ces cours dispensés notamment à l'école élémentaire ou au Collège ; Décrire succinctement ce qui s'est passé. Tout peut être exploitable.

*(Idéalement mais non obligatoirement, accompagnée d'une attestation ou certificat médical d'un médecin généraliste ou psychologue ; pédiatre, pédopsychiatre, ayant constaté le traumatisme psychologique (trauma identifié suite aux cours).*

- 2. Le volontariat de lancer une action contre une école élémentaire où est son enfant et ce, GRATUITEMENT** (gratuité des frais d'avocat pour les premiers dossiers partout sur le territoire national avant le 15 octobre) Nous avons déjà quelques familles qui acceptent de partir en justice mais il en est souhaité un maximum.

Nb : Même si le parent ne désire pas agir en justice, le témoignage sur son propre enfant, apportera un poids considérable aux autres parents qui accepteront de se battre. Cette démarche sera ainsi solidaire et altruiste. **Le Collectif des 300 souhaite ces témoignages les plus nombreux possible et de préférence avant le 15 octobre 2023.**

---Ci-après le formulaire "attestation de témoin" à utiliser à cette adresse :  
[https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa\\_11527.do](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11527.do)

(Il n'implique pas que le parent soit lui-même partie à la procédure engagée. Il sera juste un témoin et sur son propre enfant, ni plus ni moins. Aucune crainte donc à avoir)

---Ci-après l'adresse mail où renvoyer ledit formulaire accompagné d'une pièce d'identité à jour. C'est tout.

[kaisertuc23@hotmail.fr](mailto:kaisertuc23@hotmail.fr)

Merci de nous faire savoir sur ce mail de retour, si vous désirez également agir avec notre avocat.

Vous souhaitant une excellente réception, comptant sur toutes les forces vives des parents soucieux de la santé psychique de leur enfant, nous restons dans l'attente de votre retour et à votre disposition pour toute question que vous auriez.

Très Cordialement

Les Collectifs de Parents.